



VILLE DE  
SANCOINS

**Décision du Maire**  
**N°128/2024**  
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Conclusion d'un emprunt avec la Caisse d'Épargne pour le financement de l'acquisition de matériels**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions, dont la conclusion d'un emprunt dans la limite du montant inscrit au budget ;

Vu la mise en concurrence effectuée en date du 2 juillet 2024 auprès de cinq banques ;

Vu le tableau d'analyse des offres ;

Considérant que l'offre établie par la Caisse d'Épargne à la Ville de Sancoins concernant le financement de l'acquisition de matériels est la mieux-disante ;

### DECIDE

**Article 1** : de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 30 480 euros pour financer l'acquisition de matériels (dépense d'investissement inscrite au budget principal Ville).

### **Article 2** :

#### Caractéristiques du prêt :

Montant : trente mille quatre cent quatre-vingt euros (30 480 €)

Durée : 10 ans

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,76%

Type d'amortissement : échéances constantes

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 75,00 €

La mise à disposition des fonds pourra être effectuée, en une fois, au plus tard le 30 septembre 2024.

**Article 3** : la commune s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires. En outre, elle s'engage à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes, auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

**Article 4** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Sancoins.

**Article 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 16 juillet 2024

Pour le Maire, par suppléance,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Louis DUMAREST

